

**PÔLE PATRIMOINE
ET ENVIRONNEMENT**

DIRECTION DES ROUTES

ARRETE TEMPORAIRE n° 2020 - 4753

Portant restriction temporaire de la circulation sur la RD 97b

Travaux de fibre optique

Territoire de La Saulsotte et de Montpothier

Hors agglomération

Le Président du Conseil départemental de l'AUBE,

Vu le Code de la route, notamment son article R.411-8 ;

Vu l'arrêté départemental n°2020-2030 du 22 juin 2020 portant délégation de signature du Président du Conseil départemental de l'Aube ;

Vu la demande en date du 24 novembre 2020 formulée par SOGETREL ;

Considérant que les travaux de fibre optique sur la route départementale n°97b , hors agglomération de La Saulsotte et de Montpothier, vont engendrer la présence d'engins de chantier et de personnel sur la chaussée et les accotements ;

Considérant que la réalisation des travaux est prévue sur une période comprise entre le 30 novembre 2020 et le 20 janvier 2021.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées en ne permettant pas le croisement des véhicules dans des conditions normales et qu'il y a lieu de signaler aux usagers la présence d'engins de chantier et de personnel sur une partie de la chaussée ;

ARRÊTE :

Article 1er: Dans la période du 30 novembre 2020 au 20 janvier 2021, durant le temps des travaux, la circulation générale de tous les véhicules s'effectuera par alternat sur la section de route départementale suivante :

- RD 97b du PR 00+599 au PR 01+888 hors agglomération de La Saulsotte et de Montpothier,

Elle sera réglée par la mise en place de signaux tricolores d'alternat temporaire de type KR11 assurant la circulation sur une demi-largeur de chaussée.

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions de circulations suivantes :

- limitation de vitesse à 50 km/h
- interdiction de dépasser
- interdiction de stationner

Article 3:

- M. le Directeur Général des Services du Département,
- M le Commandant du Groupement de Gendarmerie départementale de l'Aube,
- M. le Commandant de la C.R.S. n°35 à Troyes,

sont chargés de l'exécution ou de veiller au respect du présent arrêté dont une expédition sera en outre adressée à :

- Mrs les Maires de La Saulsotte et de Montpothier,
- Mme et M. les Conseillers départementaux du canton de Nogent-sur-Seine,
- M. le Directeur départemental des Services d'Incendie de l'Aube, à charge par lui d'en assurer la transmission auprès des chefs de centres de secours intéressés,
- M. le Directeur de l'agence territoriale Aube/Haute-Marne de la Région Grand-Est,
- M. le Responsable du SLA de Nogent-sur-Seine,
- M. le Président du Syndicat Départemental des Transporteurs Routiers de l'Aube à Troyes,
- M. le responsable de SOGETREL, 6 rue de la Gare-10800 BUCHERES.

Nogent sur Seine, le 24 novembre 2020

Pour le Président du Conseil départemental,